

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL

N°84/25

DECISION MODIFICATIVE N° 2

(Vote de crédits)

Date de convocation :	17/11/2025	VOTES
Nombre de membres en exercice :	15	Pour : 13
Nombre de membres présents :	13	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention : 0

L'an 2025, le 24 novembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, DEVOUCOUX Bernard

Présents : Mme BARBECOT Catherine, M. BOUZIN Jean-Marc, M. BURLOT Jean-François, M. CROCHET Didier, M. de LARMINAT Pierre, M. DEVOUCOUX Bernard, Mme GOYET Béatrice, M. HOUBÉ Pierre, M. MAGERAND Patrick, Mme MURE Aurélie, Mme RICHARD Sylvie, Mme RONDEPIERRE Frédérique

Procurations : M. JAFFUEL Sylvain donne pouvoir à Mme RICHARD Sylvie

Absents : Mme MARTINS Christine, M. SEIDLER Mickaël

Excusés : M. JAFFUEL Sylvain

Secrétaire de séance : Mme MURE Aurélie

Objets : DM : 2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10226 (10) : Taxe d'aménagement	1 272,64	1322 (13) : Régions	792,00
1312 (13) : Régions	792,00	1345 (13) : Amendes de radars auto. et ame	2 267,04
1335 (13) : Amendes de radars auto. et ame	2 267,04		
2131 (21) - 453 : Bâtiments publics	-1 272,64		
2131 (21) - 453 : Bâtiments publics	-1 132,40		
2151 (21) - 485 : Réseaux de voirie	1 424,40		
2181 (21) - 480 : Install.générales,agenceme	-1 424,40		
2181 (21) - 484 : Install.générales,agenceme	1 132,40		
	3 059,04		3 059,04

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	-5 000,00		
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires	-2 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	5 000,00		
6618 (66) : Intérêts des autres dettes	2 000,00		
	0,00		

Total Dépenses	3 059,04	Total Recettes	3 059,04
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

A BROÛT-VERNET, le

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire,

le(s) secrétaire(s) de séance

